

# ÉCO du N° 49

# TRI

MAI 2023



## EDITO

Durant ce 1<sup>er</sup> semestre, le SMIEEOM Val de Cher a tenu ses engagements vers une gestion des déchets au plus proche de l'environnement et de ses usagers : ouverture le 1<sup>er</sup> mars à Contres d'une nouvelle déchèterie, adaptée aux besoins de demain, accompagnement des usagers vers le tri à la source des biodéchets, grâce à une aide financière de 40 € pour l'achat d'un composteur individuel, lancement de 4 sites de compostage collectif à Seigy, St-Aignan, Thenay et Sassay, création d'outils de sensibilisation à l'éco-responsabilité, dédiés aux hébergeurs touristiques, aux entreprises et aux administrations. Ainsi, c'est collectivement que nous nous engageons à diminuer notre production de déchets et à bien trier ceux que nous générons, pour leur permettre d'être recyclés ou réutilisés.

**Nouveau!** Comme vous l'aurez certainement constaté, votre Eco du Tri a changé de format : sur 3 pages, distribué 2 fois dans l'année, il se veut plus complet, plus informatif, et moins coûteux. Je vous laisse le découvrir... ”

**Eric Martellièrre - Président du SMIEEOM Val de Cher**

TRI DES DÉCHETS :  
EMBALLAGES, PAPIER OU VERRE,  
À CHACUN SON CONTENEUR

LE PLASTIQUE RECYCLÉ :  
QUE DEVIENT-IL ?

RETOUR EN IMAGES

COLLECTE ET DÉCHÈTERIE

CONSTRUISONS ENSEMBLE UN AVENIR DURABLE !

# TRI DES DÉCHETS : EMBALLAGES, PAPIER ET VERRE, À CHACUN SON CONTENEUR

## TOUS LES EMBALLAGES SE RECYCLENT !

Plus de question à se poser : **dépôt dans les colonnes jaunes même les nouveaux plastiques** comme les films, pots de yaourt ou de charcuterie, barquettes, emballages souples, tubes, sacs et sachets ou **les petits métalliques** tels que les capsules de café, blisters de médicaments, petits papiers aluminium, gourdes de compote, opercules, capsules et couvercles de bouteilles.



La majorité sont recyclables, les autres contribuent à alimenter les **flux de développement**, afin de permettre une **recyclabilité future**.

Un taux de refus de nos déchets collectés, en baisse constante au centre de tri : **MERCI AUX CITOYENS TRIEURS !**

EN 2021 : **20,21 %**    EN 2022 : **18,66 %**



## HALTE AUX NUISANCES SONORES !

Afin de respecter la tranquillité des habitants voisins des Eco-points, nous recommandons aux usagers d'effectuer leurs dépôts de recyclables en journée, et **jamais après 21h**. Merci à tous pour votre civisme.

## les emballages recyclables



Emballages plastiques & barquettes polystyrènes



Briques alimentaires



Emballages métalliques



Cartonnets & petits cartons déchirés en morceaux

## le verre



Bouteilles, pots et bouteilles

## les papiers



Papiers, prospectus, magazines, etc.



### Pour tout dépôt de contenants :

- les vider et les racler
- ne pas les imbriquer les uns dans les autres
- aplatir les emballages dans le sens de la longueur

### En cas de doute, ne jetez pas vos déchets n'importe où :

- informez-vous sur [www.smieeom.fr](http://www.smieeom.fr)
- appelez au **02 54 75 76 66**
- renseignez-vous auprès de l'agent en déchèterie

## POUR MIEUX TRIER !

Sacs de pré-tri, stop-pub, réglettes de tri et guides sont à votre disposition en mairie ou au Smieeom. Demandez-les !

Tous nos guides sont téléchargeables sur notre site.



## COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS : MIEUX COMPRENDRE LA FILIÈRE DÉCHETS

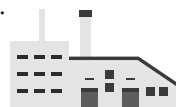
**1** Je trie mes déchets.



**2** Le SMIEEOM Val de Cher collecte mes déchets.



**3** Selon leur nature, les déchets sont envoyés dans des centres de traitement appropriés.



**4** Les déchets recyclables servent à fabriquer de nouveaux objets, les autres sont incinérés et transformés en énergie.





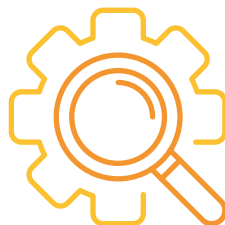


# FOCUS SUR

# LE RECYCLAGE DU PLASTIQUE

Recycler le plastique, c'est l'affaire de tous et ça commence à la maison. Une fois bien triés et déposés en colonnes de tri, les plastiques vont suivre un processus de recyclage pour devenir de nouveaux produits, parfois étonnants.

## Zoom sur les étapes du recyclage des emballages plastiques :



### ÉTAPE 1 Le tri



Pour le recyclage des emballages plastiques, chacun d'entre nous est acteur : toutes les bouteilles et flacons en plastique, pots de yaourts, barquettes de légumes, sacs et films plastiques se trient et sont à déposer en colonne jaune des emballages. Une fois collectés, ils partent dans un camion à destination du centre de tri.

### ÉTAPE 2 Le centre de tri



Le processus de recyclage continue : les emballages plastiques sont triés par grande famille comme le polyéthylène téréphtalate (PET), le polyéthylène (PE), le polystyrène (PS), et le polypropylène (PP), etc.

Ainsi triés, les emballages plastiques usagés sont aplatis et compactés pour former d'énormes cubes appelés des balles de plastique. Ils sont alors prêts à être conduits vers une usine de régénération et de recyclage de plastique.

### ÉTAPE 3 La régénération de la matière plastique



C'est au cœur de l'usine de régénération que la magie du recyclage commence vraiment à opérer.

Les plastiques issus des balles sont d'abord nettoyés, broyés et ramollis. Suivant un procédé de transformation technique très pointu, ils deviennent alors des paillettes de couleurs différentes. Ces paillettes sont ensuite lavées puis chauffées à très forte température pour être transformées en granulés de plastique.

Ces granulés partent ensuite dans des usines de recyclage pour vivre une nouvelle vie.

### ÉTAPE 4 Les granulés donnent vie à de nouveaux objets en plastique recyclé



Arrivé dans une usine de recyclage pour servir à la fabrication de nouveaux objets, chaque type de granulés va subir une transformation différente.

Le recyclage des emballages plastiques, comme les bouteilles de lait ou les flacons de lessive donneront vie à des sièges auto pour enfant, des arrosoirs, des tuyaux ou des bacs de collecte des déchets.

Les granulés des bouteilles d'eau ou de liquide vaisselle pourront servir pour le rembourrage de nounours, de couettes et sac de couchages ou bien pour concevoir de nouveaux emballages plastiques.

## LE SAVIEZ-VOUS ?



Il faut 6 flacons de liquide vaisselle pour garnir un nounours. On peut aussi fabriquer des paniers de supermarché, ou encore tout simplement de nouvelles bouteilles et flacons en plastique.

Avec **7 bidons de lessive**, on fabrique **1 siège auto**.



Avec **450 bidons de lessive**, on peut concevoir **1 banc public**.



Avec le recyclage des nouveaux emballages plastiques collectés (pots de yaourt, barquettes, sacs et films...), de plus en plus d'objets de la vie courante vont être fabriqués.

Il faut **6 pots de yaourt** pour fabriquer **1 cintre**



ou encore **7 films et sacs en plastique** pour créer **2 sacs poubelle**.



# DE NOUVEAUX SUPPORTS POUR VOUS AIDER À MIEUX GÉRER VOS DÉCHETS !

## Vous êtes hébergeurs, propriétaires de gîtes ou de chambres d'hôtes ?

Un kit tourisme est à votre disposition en Office de Tourisme, en mairie ou à nos bureaux de Seigy.

Conçu en partenariat avec l'Office de Tourisme SUD Val de Loire, il a pour but d'aider les vacanciers, que vous accueilliez dans votre hébergement, à prendre connaissance rapidement des consignes de tri des déchets dans votre logement. Les fiches ainsi mises à leur disposition permettent de rappeler les bases des gestes éco-responsables, tout au long de leur séjour.

**Plus facile pour eux, plus facile pour vous !**



## Vous souhaitez que votre cadre de travail devienne encore plus éco-responsable ?

Avec plus de 200 jours par an passés au bureau, chacun de nos comportements compte pour réduire notre empreinte environnementale. L'union fait la force ! Pour favoriser une attitude davantage éco-responsable au travail, mobilisons-nous au quotidien grâce à une communication interne claire, inclusive et visuelle.

**Pour vous aider, un kit entreprises et administrations est à votre disposition sur demande au 02 54 75 76 63 ou [communication.smieeom@orange.fr](mailto:communication.smieeom@orange.fr).**

## Vous êtes une association, une collectivité, une structure accueillant du public, vous souhaitez organiser des manifestations éco-responsables ?

Pour favoriser la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets, le SMIEEOM soutient l'organisation de votre événement éco-responsable, en mettant à votre disposition :

- des bacs OMR (ordures ménagères résiduelles) de 660 litres,
- des colonnes de tri sélectif mobiles, pour le recyclage des emballages et du verre, de 700 litres,
- des corbeilles et sacs de tri, pour séparer les déchets recyclables et non-recyclables,
- une aide à l'achat de gobelets réutilisables.

**Pour plus d'informations, contactez-nous au 02 54 75 76 63 ou [communication.smieeom@orange.fr](mailto:communication.smieeom@orange.fr).**



## À VOS AGENDAS !

→ **SAMEDI 10 JUIN** à Contres  
& **SAMEDI 14 OCTOBRE** à Bourré  
**Repair Café**  
Réparer des objets avec l'aide d'experts bénévoles

→ **JEUDI 8 JUIN** à Meusnes,  
**VENDREDI 16 JUIN** à Thésée  
& **JEUDI 22 JUIN** à Sassay  
Projection du film « De l'assiette à l'océan » suivie d'un débat, sous le chapiteau du Festival Itinérant

**+ d'informations : [www.smieeom.fr](http://www.smieeom.fr)**





DU 30/01 AU 02/02



## Tournée du spectacle Au Grand Bazar, par Pile Poil & Cie

6 représentations scolaires, 2 représentations tout public, rendues possibles grâce au soutien des communes de Mur-de-Sologne, Montrichard Val de Cher et Noyers-sur-Cher, qui ont mis leurs salles des fêtes à la disposition du SMIEEOM Val de Cher et à la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, qui intègre cette programmation au PACT 2023, permettant un soutien financier de la Région Centre – Val de Loire à notre projet.

Plus de 1300 spectateurs ont assisté aux aventures rocambolesques d'un duo de choc clownesque, dans une vision écolo-décalée de la consommation responsable, pour, dans un joyeux délire, proposer à chacun de faire des gestes simples afin de redonner le sourire à la planète.



## Conférence Zéro Déchet de Jérémie Pichon

16/03

Une centaine de personnes se sont déplacées pour écouter Jérémie Pichon et échanger avec lui sur son expérience vers le zéro déchet : **en trois années seulement, sa famille passe de 390 kg annuels de déchets à 1 kg**, soit un bocal par an ! Ils découvrent ainsi un mode de vie soutenable, sobre et heureux. Merci aux habitants de notre territoire pour leur engagement et à la commune de Saint-Georges-sur-Cher pour nous avoir accueillis dans sa salle des fêtes.

## Inauguration de la déchèterie de Contres

28/02



Les élus du Département, de la Communauté de Communes Val de Cher Controis, des communes adhérentes au SMIEEOM Val de Cher, des titulaires et délégués du SMIEEOM Val de Cher et des entreprises ayant participé à la construction du site se sont retrouvés à **La Bernardière à Contres** pour l'inauguration de la nouvelle déchèterie du SMIEEOM. Occasion de découvrir une réalisation tournée vers les besoins de demain :

- 100 % dessus : un quai en hauteur parfaitement sécurisé, pour le dépôt des déchets dans les bennes,
- 100 % dessous : un espace sous quai couvert et imperméable de plain-pied, permettant l'évolution selon les besoins d'exploitation à venir.

La déchèterie a ouvert ses portes au public le 1<sup>er</sup> mars.

## Repair Café à Mur-de-Sologne

11/03

Une vingtaine de réparations de petit électroménager réalisées par les bénévoles du Repair Café Blois, quelques vélos révisés et réparés par les spécialistes du Phénix-Aidhac de Contres et quelques travaux de couture assurés par Amalys Couture. **Un grand merci à tous ces bénévoles qui s'investissent pour la réparation et la réutilisation des objets.**

Merci à la commune de Mur-de-Sologne pour la mise à disposition de la salle des fêtes.



DU 28/03 AU 06/04



## Inauguration de 4 sites de compostage partagé à Seigy, Saint-Aignan, Thenay et Sassay

Parce que l'un des enjeux majeurs de la gestion des déchets demeure celui de la diminution de notre production de déchets, le SMIEEOM s'est engagé vers une gestion écoresponsable des biodéchets, **en impulsant et accompagnant la mise en place de ces sites de compostage partagé**, à la disposition des communes et habitants volontaires de notre territoire. Chacun des sites est en capacité d'accueillir les biodéchets de 30 foyers.

### Mais aussi...

- **Le soutien des Opérations Propreté** organisées dans les communes de Chissay, Meusnes, Sassay, Saint-Georges-sur-Cher, Selles-sur-Cher et Thésée
- **Les interventions en milieu scolaire et périscolaire** : ateliers, visites de la déchèterie, sorties ramassage des déchets dans la nature, animation des projets Eco-école...

# COMPOSTONS NOS BIODÉCHETS

Profitez d'une aide de 40 € max. à l'acquisition de votre composteur individuel.

Pour plus d'informations, appelez le 02 54 75 76 66 ou consultez notre site [www.smieeom.fr](http://www.smieeom.fr)



## DU CÔTÉ DES DÉCHÈTERIES

La déchèterie de Contres a changé d'adresse !

📍 La Bernadière  
route de St Aignan  
Contres

# DÉCHÈTERIES

### FONCTIONNEMENT

- ➔ Respect des mesures sanitaires du moment
- ➔ Présence d'enfants sur le site déconseillée
- ➔ **NOUVEAU** : présenter sa carte d'accès SMIEEOM à l'entrée du site

### DÉPÔT DE PNEUS

- ➔ Autorisé sur le site de Billy pour les particuliers uniquement
- ➔ Limité à 4 pneus par usager par an
- ➔ Pneus non jantés, non souillés, non coupés, VL uniquement = pneus agréés

### RAPPEL

Le dépôt en déchèterie est **gratuit pour les particuliers habitant notre territoire**, à raison de 1m<sup>3</sup> par jour et par type de déchets, de 2m<sup>3</sup> par jour pour les déchets verts.

**Il est payant pour les professionnels.**



## COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

0 800 350 103

UN NUMÉRO UNIQUE POUR LA GESTION DE VOTRE BAC GRIS !

- ➔ Emménagement / déménagement
- ➔ Changement de volume de bac
- ➔ Vol ou disparition de votre bac
- ➔ Réparation du bac



### RAPPEL

COLLECTES EN CAS DE JOUR FÉRIÉ

Les collectes sont assurées **normalement**, à l'exception des **1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre** : si la collecte tombe l'un de ces 3 jours, celle-ci est décalée au lendemain, ainsi que les tournées qui suivent dans la même semaine, jusqu'au samedi.



## MÉMO HORAIRES DÉCHÈTERIES

(Billy / Contres - Le Controis-en-Sologne / Montrichard Val de Cher / Noyers-sur-Cher)

- ☀️ **Été** : du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre
- ❄️ **Hiver** : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars

Lundi	☀️ 9h30 - 12h	14h - 18h
	❄️ 10h - 12h	14h - 17h
Mardi	☀️ 9h30 - 12h	14h - 18h
	❄️ fermée	
Mercredi	☀️ 9h30 - 12h	14h - 18h
	❄️ 10h - 12h	14h - 17h
Jeudi	☀️ 9h30 - 12h	fermée
	❄️ 10h - 12h	fermée
Vendredi	☀️ 9h30 - 12h	14h - 18h
	❄️ 10h - 12h	14h - 17h
Samedi	☀️ 9h30 - 12h	14h - 18h
	❄️ 10h - 12h	14h - 17h
Dimanche & jours fériés		fermée